

Présidence de Mme Dominique Dufourny, présidente

La réunion est ouverte à 14 h 40.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (EVRAS)

DE **MME EVELYNE HUYTEBROECK**

À **MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

ET À **MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

ET INTERPELLATION JOINTE

**L'ASSOCIATION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET DE LA
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT EN VUE DU RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION
SEXUELLE ET AFFECTIVE À L'ÉCOLE**

DE **M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

À **MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la présidente.- En l'absence de l'auteur, excusé, l'interpellation jointe est retirée.

La ministre Céline Fremault répondra à l'interpellation.

La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- La presse s'est fait l'écho de l'adoption, par le collège, d'un arrêté qui fait un premier pas en direction de la généralisation des animations Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) dans toutes les écoles bruxelloises.

Toujours selon la presse, cet arrêté concrétiserait ce que vous nous aviez annoncé en janvier dernier, à savoir le versement de la totalité de la subvention permettant la réalisation de ces animations à la Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF).

À l'époque, vous nous indiquiez réfléchir à un système qui financerait directement les animateurs spécialisés dans la question de l'Evras au sein des fédérations. Est-ce ce système qui a été retenu ou la FLCPF est-elle simplement chargée de gérer ce budget en le réallouant aux différents centres qui assuraient jusqu'à présent ces animations ?

Lors de ce dernier débat, vous nous indiquiez également que vous travailleriez avec le Centre bruxellois de promotion de la santé (CBPS) afin d'établir un état des lieux en matière de ressources Evras et de besoins des écoles. Cette intention s'est-elle concrétisée ? Le cas échéant, quels enseignements en tirez-vous ?

Enfin, vous annonciez avoir pris contact avec le cabinet de la ministre de l'Enseignement pour étudier la possibilité d'une collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française sur ce dossier. Toujours d'après la presse, ce contact aurait abouti à un accord sur l'élaboration d'une cartographie des animations dispensées.

Confirmez-vous cette information ? Le cas échéant, comment cette cartographie sera-t-elle réalisée ? Comment s'articulera-t-elle avec le travail déjà effectué, notamment à travers l'outil Jade ? Enfin, d'autres formes de collaboration ont-elles d'ores et déjà été arrêtées ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- L'éducation sexuelle est un droit. En juin 2012 déjà, un tournant majeur est survenu avec l'adoption par la Fédération Wallonie-Bruxelles du décret modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire. Celui-ci inscrit l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) dans les missions obligatoires de l'école.

Décréter ne suffit cependant pas pour que les choses avancent. Il faut effectivement faire en sorte que les écoles soient davantage compétentes pour mener à bien cette mission d'Evras. C'est l'ensemble de la communauté scolaire, avec le soutien d'intervenants extérieurs impliqués par l'Evras, qui doit être inscrite dans le projet global de l'école.

On ne répétera jamais assez que l'Evras est un outil fondamental de la construction de l'individu et de l'éducation citoyenne, puisqu'elle permet de libérer un espace de parole tolérant, respectueux et ouvert, où peuvent être abordées différentes questions essentielles comme le respect de soi et de l'autre, l'égalité homme-femme, le respect des différentes sexualités et de l'identité de genre. Elle permet en outre de déconstruire des stéréotypes, d'aborder différentes formes de violences, la sexualité, les relations amoureuses, la contraception et les maladies sexuellement transmissibles (MST).

C'est également un espace important pour susciter une réflexion critique et permettre à chacun de poser des choix éclairés et respectueux de chacun. Enfin, elle permet d'orienter les élèves, en cas de besoin, vers les services d'aide sociale ou médicale.

Il est donc temps de généraliser l'Evras dans toutes les écoles bruxelloises. Beaucoup d'experts s'accordent à dire que, pour être efficace, l'Evras doit être dispensée tout au long du cursus scolaire, école maternelle comprise, en s'adaptant aux préoccupations, à l'âge et au niveau de maturité des élèves.

Nous avons appris dans la presse l'adoption par la Commission communautaire française, en juin dernier, d'un arrêté qui, conformément à la déclaration de politique générale, fait un pas vers la généralisation des animations d'Evras dans les écoles de la Région bruxelloise.

Vous avez décidé d'augmenter les moyens quantitatifs et qualitatifs : 8.000 heures d'animation sont financées par la Commission communautaire française dans plus de 180 établissements scolaires, pour un budget de 300.000 euros. Ce dernier est un peu serré, compte tenu des besoins. C'est la raison pour laquelle vous avez décidé d'étoffer l'enveloppe, sous la présente législature, en fonction des besoins.

En effet, beaucoup d'écoles ne disposent pas de telles animations et des disparités existent entre les types d'enseignement. Il a souvent été avancé que l'enseignement général était beaucoup plus touché que l'enseignement professionnel, technique ou artistique, où les élèves sont plus précoces et adoptent des comportements sexuels à risque. Par ailleurs, les animations diffèrent selon les établissements

B.I.Q. N° 5 (2015-2016)

scolaires, au niveau du contenu de l'animation, de la taille et de la mixité des groupes qui suivent celle-ci, ainsi que de la fréquence. La question de la définition de ce contenu se pose donc.

Outre l'obligation et les moyens d'y répondre, il faut aussi que les mesures prises soient évaluées. Quelles mesures sont ou seront-elles prises pour que tous les élèves soient touchés par l'Evras ? Vous avez annoncé que l'enveloppe de 300.000 euros serait gérée par la Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF) afin d'en optimiser la gestion administrative. Qu'attendez-vous d'une telle rationalisation ?

Sur le terrain, des collaborations sont organisées entre centres de planning familial et associations. Où en est-on dans ce domaine ?

En 2003, il ressortait d'un état des lieux de l'Evras que 20% des jeunes de deuxième, troisième et quatrième années et l'enseignement secondaire n'avaient jamais participé à des animations d'Evras.

Existe-t-il des chiffres actualisés, permettant de refléter la réalité du terrain ?

Une vision claire, un recensement, des lieux de ressources, une juste répartition des tâches,... tout cela s'impose pour mettre en place des actions concrètes et répondre aux demandes du terrain. À cet égard, qu'en est-il de la cartographie prévue et tant attendue par tous ?

Mme la présidente. - La parole est à Mme Jamouille.

Mme Véronique Jamouille (PS). - Je serai brève. Nous nous réjouissons bien sûr du fait que ce décret s'inscrive dans les missions de l'enseignement. J'aimerais me joindre aux questions posées par mes collègues et souligner deux points en particulier, qui me tiennent à cœur.

Qu'en est-il de l'état des lieux ? Y a-t-il eu une évaluation des ressources ou des besoins des écoles secondaires à Bruxelles ? Quelles écoles, plus que d'autres, sont-elles concernées ?

Sur la base de cette évaluation et de la volonté de généraliser, le budget est-il suffisant ou une augmentation de celui-ci est-elle prévue ?

Par ailleurs, un travail essentiel a été accompli avec les centres d'appui, de promotion de la santé ou de planning familial. Ce sont en effet eux qui peuvent aider les écoles à organiser cet enseignement, cette éducation. Des contacts particuliers ont-ils été pris pour développer ces partenariats entre le secteur associatif et les écoles ?

*M. Pierre Kompany, second vice-président,
prend place au fauteuil présidentiel)*

M. le président. - La parole est à Mme Dufourny.

Mme Dominique Dufourny (MR). - M. Van Goidsenhoven étant absent, je reprendrai les points principaux de son intervention, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues.

Nous souhaiterions revenir sur l'arrêté du mois de juin dernier, qui généralise la tenue des séances d'information ou d'animation dans l'ensemble des écoles bruxelloises, puisque ce n'est actuellement pas le cas. Cette décision va avoir pour impact d'améliorer l'organisation de ces séances, via une centralisation du budget annuel de 300.000 euros alloué à cet effet.

Comment va s'organiser la répartition de ce budget, sachant que ce montant de 300.000 euros ne permettait pas d'offrir ces séances à l'ensemble des écoles bruxelloises ? En d'autres termes, comment allez-vous faire plus avec un budget similaire ?

Nous souhaiterions également connaître le calendrier qui a été établi pour les établissements scolaires qui n'ont pas encore eu la chance de bénéficier de ces heures d'animation ?

Un autre élément a attiré notre attention. Il s'agit de la volonté de vos services et de la ministre de l'Enseignement de créer une cartographie précise des animations dispensées : pouvez-vous nous indiquer quelles zones ont été définies en priorité, afin que les élèves qui n'en avaient pas bénéficié jusqu'ici puissent assister à ces séances de sensibilisation ?

Enfin, concernant l'implication de comédiens de la Ligue d'improvisation dans ce programme, il me semble important de connaître le degré de formation de ces artistes dans le cadre de ces actions. En effet, si l'engagement de comédiens peut paraître une méthode attractive pour promouvoir une meilleure éducation affective et sexuelle, l'aspect qualitatif de ces animations ne doit pas être négligé, afin de diffuser la meilleure information possible auprès des jeunes.

Par ailleurs, un outil informatique a été financé par la Commission communautaire française, afin d'obtenir une cartographie des animations Evras sur le territoire bruxellois. Vous annoncez il y a quelques mois que les premiers résultats seraient disponibles fin 2015. Qu'en est-il ?

L'objectif était de pouvoir visualiser où sont concentrées certaines animations et d'identifier les endroits où existe un véritable manque. Des données sont-elles déjà disponibles ?

M. le président. - La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre. - Votre question touche à une thématique essentielle pour les jeunes Bruxellois. La généralisation des animations Evras est par ailleurs inscrite noir sur blanc dans l'accord de majorité en tant qu'objectif prioritaire.

*(Mme Dominique Dufourny, présidente,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

Nous avons effectivement modifié les modalités de répartition du budget Evras. Auparavant, depuis 2013, un appel à projets diffus avait lieu pour tous les centres de planning familial bruxellois. L'administration de la Commission communautaire française analysait les demandes et l'argent était réparti en fonction des projets sélectionnés.

La méthode s'est avérée moyennement efficace, puisque nous avons effectué, avec l'administration et les fédérations des centres de planning familial concernés, une évaluation interne sur les résultats de l'appel à projets des deux dernières années.

Plusieurs dysfonctionnements nous ont poussés à changer le système. Il est difficile, pour les centres de planning familial, d'assumer des animations dans les écoles, ici et là, avec de petits subsides. Il était ainsi nécessaire de recentraliser certains éléments au sein des fédérations pour soutenir les centres de planning familial de façon significative.

La charge administrative consacrée à l'organisation des animations supplémentaires était lourde et non financée par les pouvoirs publics en tant que tels. Il n'y avait aucune démarche de cohérence entre les animations Evras et 5% du budget Evras de 2014 n'étaient pas absorbés.

Cela nous a semblé suffisamment pertinent pour modifier les lignes du système en place.

Il a été décidé d'octroyer directement les 300.000 euros à la FLCPF. La fédération pluraliste était bien entendu aussi associée au processus en tant que partenaire de la FLCPF. Une concertation a ensuite eu lieu entre les fédérations et les centres de planning familial. Après celle-ci, la FLCPF a transmis l'ensemble des conditions à respecter pour pouvoir bénéficier d'une subvention permettant d'effectuer des animations Evras dans les écoles.

Concernant la répartition des moyens, les fédérations se sont basées sur les priorités établies par le collège : échanges avec le monde associatif, cohérence entre les animations, liens avec la thématique du harcèlement et du respect entre les hommes et les femmes. La priorité était naturellement donnée aux projets déjà existants, pour ne pas mettre les centres de planning familial en difficulté.

La nouvelle mouture offre plusieurs avantages :

- développer des animations Evras sur toute la Région bruxelloise, avec une plus grande cohérence qualitative des animations, tout en organisant des synergies entre les animateurs ;
- développer l'aspect quantitatif et augmenter le nombre d'animations en Région bruxelloise ;
- permettre une évaluation intégrée. Tous les centres de planning familial bruxellois agréés par la Commission communautaire française doivent encoder les animations réalisées via l'outil Jade localisé au sein de la fédération ;
- consommer la totalité du budget.

Comment faire davantage avec le même montant ? Grâce au système rationalisé que nous avons mis en place, les animateurs des centres de planning familial sont davantage dans les écoles. La fédération réalise un travail administratif important qui permet de soulager les centres de planning familial, lesquels peuvent désormais se concentrer sur l'essentiel.

Le cadastre, grâce à l'outil Jade, nous a permis de recenser 8.456 heures sur l'année scolaire 2014-15. L'objectif est d'augmenter ce chiffre pour la prochaine année scolaire, après la rationalisation effectuée cette année. Il est logique de pouvoir tirer la plénitude de ce budget et je suis convaincue que tel sera le cas dès l'année prochaine.

Vous m'interrogez sur la cartographie des animations Evras. L'objectif est clair : avoir une vision précise et minutieuse de l'ensemble des animations Evras organisées chaque année au sein de la Région bruxelloise. Pour ce faire, il faut d'abord identifier les nombreux acteurs qui dispensent l'Evras : centres de planning familial, mais aussi centres psycho-médico-sociaux (PMS), services de promotion de la santé à l'école (PSE) et associations de terrain.

Comme je l'ai déjà souligné, j'ai financé le logiciel Jade, désormais implanté dans tous les centres de planning familial bruxellois. Il permet un encodage précis des animations effectuées, de leur contenu et des écoles touchées. L'objectif est que les centres PMS et PSE encodent leurs données via cet outil. Ainsi, nous disposerons d'une seule base de données Evras. Nous sommes en train de déterminer avec l'administration quelles asbl peuvent être considérées comme faisant des animations Evras en Région bruxelloise, afin qu'elles puissent, elles aussi, entrer leurs données via Jade.

Ainsi, nous disposerons d'une vraie cartographie, avec tous les acteurs concernés.

Il est évident qu'il faut travailler avec la ministre de l'Enseignement sur cette question, afin d'implanter cet outil de recueil de données. Comme dit dans la presse, nous sommes sur la même longueur d'ondes et les contacts entre les deux cabinets sont constants, afin de mettre en place cet outil le plus rapidement possible.

Une fois cette cartographie établie, nous connaissons précisément l'ensemble des écoles touchées et celles qui ne le sont pas, par commune et par quartier. Cette base nous permettra de généraliser les animations Evras de façon progressive dans l'ensemble des écoles bruxelloises.

Ce n'est qu'à partir de cette base que nous allons pouvoir fixer un calendrier de généralisation de l'Evras, en concertation avec la ministre de l'Enseignement. Il serait inimaginable de faire uniquement un calendrier des centres de planning familial de la Commission communautaire française pour généraliser l'Evras. Il faut que tous les acteurs concernés se mettent autour de la table pour fixer ce calendrier, et c'est ce que mon cabinet initie en ce moment.

J'ai effectivement souhaité que certaines asbl puissent également être financées sur des thématiques bien spécifiques, avec entre autres un axe fort consacré à la relation entre les hommes et les femmes, et notamment la lutte contre les stéréotypes genrés, mais aussi un axe relatif aux différentes violences relationnelles. C'est pour cela que l'idée d'un partenariat avec l'asbl Touche pas à ma pote a germé. Les contacts ont été établis au début de la législature et le projet a démarré en septembre dernier. Nous finançons ce projet à hauteur de 20.000 euros sur nos budgets initiative. Pas moins de 850 élèves seront touchés par ces animations au sein d'une quinzaine d'écoles bruxelloises.

L'idée est de travailler avec la Ligue d'impro au sein des écoles, afin de lutter contre les stéréotypes genrés. Pour rappel, l'asbl Touche pas à ma pote travaille déjà avec des acteurs de la Ligue d'impro. L'initiative n'a pas débuté parce que nous avons commencé à la subsidier. Le projet était imaginé tel quel au départ.

Ce sont de vrais comédiens professionnels et sensibilisés à la problématique. Ils bénéficient de formations en interne sur les thématiques à aborder, mais également de vrais cours pédagogiques avec une directrice d'école, partenaire du projet.

L'asbl Touche pas à ma pote travaille de concert avec la Fédération laïque des centres de planning familial, afin d'avoir une expertise extérieure sur les animations Evras. Cela n'aurait pas de sens de subsidier un projet associatif sans l'imbriquer dans ce qui existe déjà. Recréer un système parallèle serait dénué de sens. Tout est donc fait pour que les conditions soient optimales pour les jeunes qui bénéficient de ces animations.

Concernant la question sur la collaboration avec le Centre bruxellois de promotion de la santé (CBPS), qui ressort de la compétence de ma collègue Mme Jodogne, ministre de la Promotion de la santé, je peux vous livrer les éléments suivants. Un état des lieux des ressources matérielles et humaines a effectivement été réalisé par les dix centres locaux de promotion de la santé existants en Fédération Wallonie-Bruxelles, sous la forme d'une enquête. Celle-ci a donné lieu à la publication d'un rapport commun, ainsi qu'à la réalisation d'un catalogue des outils pédagogiques Evras, qui est disponible en ligne.

B.I.Q. N° 5 (2015-2016)

Il s'agit davantage d'une collecte de données qualitatives sur les besoins pédagogiques des animateurs. Cette enquête est donc parfaitement complémentaire avec la mise en place de Jade à Bruxelles.

L'enquête a été réalisée par le CBPS via la diffusion d'un questionnaire auprès de 150 acteurs.

Quelque 37 questionnaires ont été reçus, avec une grande représentation des centres de planning familial. Une concertation a ensuite été mise en place afin d'affiner les résultats quantitatifs au moyen de données plus qualitatives. Un groupe de discussion et trois entretiens semi-directifs ont également été réalisés auprès d'acteurs du milieu scolaire bruxellois.

Un groupe de concertation a ensuite été mis en place avec une dizaine d'acteurs diversifiés pour travailler différentes questions, en particulier celle des besoins des opérateurs, afin de participer à la généralisation de l'Evras. Les travaux de cette concertation sont en cours. Une journée de sensibilisation a également été organisée en partenariat avec la FLCPF, ainsi qu'une journée d'atelier-débat pour le groupe de concertation mis en place par le CBPS.

Sur la base de cette enquête, un premier aperçu des besoins exprimés par les acteurs peut être dressé :

- augmenter l'offre de formation pour les acteurs de l'Evras à Bruxelles, notamment sur la thématique de la diversité des genres, sur la question des infections sexuellement transmissibles (IST) et du sida, sur l'Evras en contexte multiculturel et sur la place des outils dans les animations d'Evras ;
- échanger sur les spécificités des différents organismes de l'Evras ;
- centraliser les ressources existantes en créant un répertoire ; envisager les liens entre les thématiques et les approches plus généralistes (éviter la stigmatisation) ;
- échanger sur les pratiques.

Nous travaillons donc déjà activement sur une série de ces préoccupations, notamment sur les échanges entre les différents acteurs.

Concernant la généralisation, je peux vous rassurer : nous allons pouvoir augmenter l'enveloppe de 300.000 euros pour l'année prochaine. Je vous réserve le montant de l'augmentation pour les discussions budgétaires, mais elle est significative.

Concernant le partenariat Evras/centres de planning, les choses se déroulent bien. Plusieurs projets vont être mis en place avec les asbl de terrain. Il était très important pour moi de monter les projets avec ces dernières. Une plate-forme a été créée au cabinet entre les différentes asbl et les centres de planning familial.

Plusieurs projets sont envisagés pour 2016. On parle notamment d'une journée de rencontre entre les asbl et les centres de planning familial, ou de la création d'une charte de l'Evras. En définitive, l'esprit est positif et les projets avancent bien.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- J'ai obtenu des réponses complètes. Nous poursuivrons cette discussion lors de l'examen du budget.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LES BESOINS DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP « DE GRANDE DÉPENDANCE » ET LEUR ENTOURAGE

DE **MME NADIA EL YOUSFI**

ET INTERPELLATION JOINTE

L'ÉTAT DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES

DE **MME CAROLINE PERSOONS**

À **MME CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Nous avons eu la chance de rencontrer dernièrement le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP). Ce mouvement citoyen a été créé il y a bientôt dix ans, à l'initiative d'assistantes sociales et de familles confrontées au manque de places d'accueil pour des jeunes avec un handicap de grande dépendance.

Cette rencontre fut riche en émotion et révélatrice de plusieurs problématiques touchant le jeune en particulier, ainsi que sa famille, qui ont été régulièrement évoquées en commission. En effet, entre 18 et 21 ans, la plupart des jeunes adultes se retrouvent sans solution d'accueil, à la maison 24 heures sur 24, car l'offre de services spécialisés est plus réduite que l'offre scolaire.

Il ressort des divers témoignages un manque de formation des intervenants face à la complexité des besoins des personnes plus lourdement handicapées, ainsi qu'un besoin criant de places adaptées. De plus, la méthode employée par ces professionnels dans ces services est inadaptée et absolument pas actualisée. Elle n'apporte pas les acquis nécessaires à tous ces jeunes pour évoluer.

En conclusion, il paraît indispensable d'assurer une formation de tous ces professionnels aux bonnes pratiques. À défaut, ce sont les parents qui doivent payer des formations, afin d'apprendre eux-mêmes à leurs enfants les bases et les clés d'apprentissage. Or, toutes les formations et tous les soins qui sont à la charge des familles ont un coût très élevé, parfois impossible à assumer. Le GAMP leur apporte une aide inestimable en ce sens, mais cette fonction doit surtout être assurée par les pouvoirs publics.

En effet, dans l'ensemble de la Belgique, et plus particulièrement en Région bruxelloise, l'offre de services pour les personnes handicapées de grande dépendance est largement insuffisante et inadaptée aux besoins spécifiques de celles-ci. Ces personnes lourdement handicapées ne trouvent pas de place dans les services existants ou, pire, sont exclues et restent pour la plupart à la charge de leur famille et de leurs parents vieillissants, avec peu ou pas d'aide à domicile.

Certaines situations sont humainement dramatiques :

- les parents - et en priorité les mères - sont contraints d'abandonner leur travail ;
- le manque de stimulation entraîne chez ces adultes des régressions rapides et la perte des acquis ;
- lorsque la famille est monoparentale ou économiquement fragilisée, les parents s'isolent socialement et s'appauvrissent.

Un autre problème pointé du doigt par les familles est celui de la difficulté d'obtenir un diagnostic médical pour leur enfant afin qu'il soit inscrit sur la liste de grande dépendance. Cela peut prendre de nombreuses années, en raison d'un manque de critères clairs et pertinents en la matière.